

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Certificateur INRS

RS5801 : inactive depuis le 26-01-2023

Formacode(s) 42829 -42817 - 42819

- **Durée de la formation**
14 heures.
- **Durée de validité du certificat**
24 mois
- **Public**
Tous salariés
- **Modalité de la Formation :**
En présentiel
- **Validation de la Formation**
Evaluation sous forme ponctuelle
Certificat SST
- **Prix**
Tarif inter :
12.50€/h/stagiaire.
Tarif intra : 90€/heure
- **Financement :**
Entreprise
Individuel
- **Voir nos CGV sur le site internet**

<https://donboscomayenne.fr/wp-content/uploads/2024/01/conditions-generales-de-vente-CFP-Don-Bosco-2024.pdf>

- **Processus d'inscription**
Enregistrement des participants sur Forprev (Outil de gestion national INRS et Assurance Maladie)
4 participants minimum
10 participants maximum
Titre, prénom, nom, date de naissance seront à fournir
 - **Délai d'accès**
15 jours calendaires avant le démarrage de la session
 - **Accessibilité aux PSH**
En amont du parcours, un rendez-vous sera organisé avec le référent Handicap en vue de formaliser les besoins et organiser le parcours
 - **Réfèrent Handicap**
Isabelle GUILLOIS
cfp.i.guillois@dbosco.fr
 - **Résultats 2025***
Taux de réussite : 100%
Taux d'insertion : NC
Taux de satisfaction : 97.45%
Taux d'abandon : 0%
- *sources et méthode de calcul
En interne sur la base des grilles d'évaluation et du questionnaire de satisfaction

Formation au Centre de Formation Professionnelle Don Bosco ou en entreprise

• Prérequis

Aucun prérequis exigé

Avoir retourné le test d'auto-positionnement (transmis par le centre) dûment complété en vue d'axer la formation au métier de l'apprenant.

• Objectifs de la formation

Permettre la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à toute personne certifiée d'assurer la fonction de Sauveteur secouriste du travail dans son entreprise (dispositif conçu par l'INRS-Assurance maladie risques professionnels)

Certifié, le sauveteur secouriste du travail peut :

- Porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise
- Etre acteur de la prévention dans l'entreprise

• Programme (compétences)

- **Domaine 1** - Intervenir face à une situation d'accident du travail
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise (1)
 - Protéger de façon adaptée (2)
 - Examiner la victime (3)
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime (4)
 - Secourir la victime de manière appropriée (5)
- **Domaine 2** - Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise (6)
 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail (7)
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels dans une situation de travail (8)

• Modalités d'évaluation de la certification : Totale (pas de possibilité de validation partielle)

2 épreuves certificatives sont organisées à la fin de chaque séquence de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence :

Epreuve certificative n°1 (compétences évaluées 2, 3, 4 et 5) réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée :

- 1 victime / 1 lésion,
- 1 ou plusieurs dangers persistants,
- 1 ou plusieurs témoins,

des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie.

Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Epreuve certificative n°2 (compétences 1, 6, 7 et 8): Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :

Il est possible, si le temps le permet, de repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s).

Sinon, il est accepté de se réinscrire dans les 6 mois suivant la première session à une nouvelle session de formation, avec un allègement de formation et de repasser la ou les épreuves permettant de valider la ou les compétences manquantes. (Sous réserve de transmettre l'attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST.

Contacts référents, accueil
Isabelle GUILLOIS
Responsable de centre
02 43 30 47 30
cfp.i.guillois@dbosco.fr



Secteurs d'Activité

Tous secteurs d'activité.

Le Code du travail impose à l'employeur de mettre en place une organisation des secours, en liaison avec le médecin du travail. La formation spécifique de salariés aux gestes d'urgence peut permettre, dans ce cadre, d'organiser un dispositif d'alerte et d'assurer les premiers secours, avant la prise en charge de la victime par les services de secours extérieurs professionnels et médicalisés.

Articles R.4224-15 ; R.4224-16 ; L.4141-2

Types d'emplois

Tous types d'emplois

Moyens Techniques

1 salle de formation

Outil pédagogique : Plan d'intervention + pictogrammes

Matériels pédagogiques : 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires ; 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles ou dispositif de protection individuelle (Mannequin RCP adulte, Mannequin RCP enfant, Mannequin RCP nourrisson) ; Divers matériels pour la réalisation des simulations ; Matériel d'entretien des mannequins et consommables.

Moyens Pédagogiques

Apports théoriques – Exercices Pratiques

La formation SST est dispensée par un formateur SST certifié par le réseau Assurance maladie Risques professionnels des Pays de la Loire.

Ce formateur intervient à l'organisme de formation Don Bosco habilité par ce même réseau.

Méthodes Mobilisées

En présentiel, la pédagogie est active et participative, elle alterne entre : Méthode Heuristique, Méthode Démonstrative, Méthode Applicative

Modalité de la Formation

La réussite aux évaluations mises en œuvre durant la formation permet d'obtenir le certificat Sauveteur Secouriste du Travail, délivré par le réseau Assurance maladie risques professionnels.

L'évaluation certificative de la formation, se fera d'après le référentiel de certification, avec la mise en œuvre des grilles de certification du document de référence SST de l'INRS.

Financement de la Formation

OPCO (Opérateur de compétences) dont dépend l'entreprise.

Entreprise

Modalités d'Evaluation de la Formation

A l'issue du stage, une évaluation sur les aspects technique, matériel et pédagogique sera réalisée par les stagiaires

Un aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » sera remis aux participants à l'issue de la formation initiale.

Poursuite et Perspective d'Evolution

Le (la) titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du travail si il (elle) souhaite prolonger la validité de son certificat de 24 mois, il conviendra avant la fin de cette période suivre et valider une session de Maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC)